



Merci de renseigner les demandes d'information suivantes :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postale :

Commune :

Référence SICTOM :

Tél :

Mail :

Volume approximatif des déchets à broyer :

Type de déchets concernés :

Une fois votre demande prise en compte par les services du SICTOM, notre prestataire de broyage prendra contacte avec vous afin de définir d'un rendez-vous selon vos disponibilités.

Rappel :

- Le service est réservé uniquement aux particuliers résidant sur le territoire du SICTOM ;
- Volume de 1 m³ minimum et 10 m³ maximum à broyer ;
- Diamètre de branches compris entre 1 à 10 cm ;
- Etre présent le jour de l'intervention ;
- Intervention d'une heure maximum ;
- Une seule intervention par an et par foyer maximum ;
- Végétaux déjà taillés pour l'enregistrement de votre demande ;
- Regrouper ses déchets végétaux sur une surface accessible permettant l'installation du broyeur sur une surface plane et en longueur pour optimiser la durée d'intervention ;
- Signer une charte d'engagement avec le SICTOM ;
- Conserver chez soi le broyat (à utiliser en paillage ou en compostage) ;
- Régler une facture de 30 € au SICTOM (envoyée par le Trésor public suite à l'intervention du prestataire).